

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Bureau du 16 janvier 2020

Le bureau de CRHH s'est déroulé le 16 janvier 2020. Les principaux points qui ont été abordés sont les suivants :

1°) PDH de l'Aisne :

Le bureau d'études qui a réalisé le Plan départemental de l'Habitat de l'Aisne pour le compte de l'État et du conseil départemental rappelle les différents objectifs de ce plan. Il a été élaboré en trois phases dans une démarche participative. A partir des éléments de diagnostic et du contexte particulier du département, les orientations stratégiques et les besoins en logements ont été définis de manière plus réaliste que lors du précédent PDH. La mise en place d'indicateurs permettra aux acteurs du logement de connaître les effets de leurs différentes politiques.

2°) Le foncier mobilisé pour le logement en Hauts de France :

La DREAL présente le diagnostic sur le foncier mobilisé pour le logement dans la région :

- le logement est la 1^{ere} cause d'artificialisation en région
- une consommation du foncier qui pourrait être évitée
- une production de logements fortement consommatrice d'espaces agricoles et naturels
- une faible correspondance entre le foncier mobilisé et les besoins des ménages en logements
- une consommation foncière et une planification décorrélée de la croissance démographique

Les territoires ont été catégorisés selon leur mobilisation de foncier pour le logement et leur capacité à accueillir de nouveaux habitants.

Différentes pistes de travail ont été évoquées. Elles sont disponibles dans le diaporama de présentation, disponible sur le site du CRHH.

L'intégralité de l'étude est disponible sur le site de la DREAL : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Diagnostic-du-foncier-mobilise-pour-le-logement-en-Hauts-de-France-entre-2006-et-2015>

3°) Bilan 2019 et programmation 2020 des aides dans le parc social :

Le nombre de logements **PLAI** agréés en 2019 est globalement équivalent à celui réalisé en 2018. La production a été stable dans l'Aisne, le Pas de Calais et la Somme, en forte progression dans l'Oise, mais en baisse de 20 % dans le Nord.

En revanche, concernant les **PLUS**, on observe une baisse de 17 % par rapport au réalisé en 2018. Seuls quelques territoires progressent. Le nombre de **PLS** financés en 2019 est en légère baisse en région mais comme pour les PLAI, les mouvements sont contrastés : forte baisse sur la MEL et forte progression dans l'Oise.

Les membres du bureau souhaitent que les outils de suivi de la programmation HLM soient fiabilisés. La demande est exprimée auprès de la DREAL pour animer un groupe de travail chargé de mettre à plat les règles de dépôt et de suivi des opérations HLM dans l'outil SPLS. Un travail sera réalisé avec les bailleurs sociaux et les services instructeurs.

Concernant la programmation 2020, l'enveloppe financière est en hausse de 9 % par rapport à 2019. Les objectifs de logements très sociaux (PLAI adaptés) sont en très légère baisse, mais largement supérieurs au réalisé 2019. L'enveloppe disponible pour la démolition de logements sociaux diminue. Les crédits MOUS ont augmenté, mais insuffisamment pour faire face aux besoins aujourd'hui recensés.

Il est proposé que des appels à projets soient maintenus sur la démolition, les acquis-amélioré et l'innovation. Sur l'AAP Innovation, 2 axes sont identifiés : le premier destiné à soutenir l'usage des matériaux biosourcés et le deuxième destiné à soutenir l'utilisation de la maquette numérique.

4°) Bilan 2019 et programmation ANAH 2020

2019 est une année exceptionnelle : plus de 15 000 logements rénovés toutes priorités confondues et près de 94 millions d'euros consommés en 2019 (plus 31 millions d'euros par rapport à 2018)

Pour 2020, l'enveloppe pour la Région s'élève à 73 millions d'euros. Cette enveloppe ne comprend plus les objectifs Habiter Mieux Agilité, qui disparaissent avec la création de « ma prime rénov ».

5°) Inscription des copropriétés en priorité régionale du PIC :

Les copropriétés proposées pour inscription en priorité régionale sont présentées aux membres du bureau qui émet un avis favorable à leur inscription :

- 7 copropriétés de la Communauté de communes du Pays Noyonnais (60)
- 2 copropriétés d'Amiens Métropole (80)
- 4 copropriétés sur l' Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) (60)